

Direction générale

Affaire suivie par : Simon FABRE MALASSIS
Gestionnaire des instances et du dialogue social
Responsable de la formation
simon.fabre-malassis@supmaritime.fr
Tél : 09 70 00 03 63

Le 05/10/2020

DECISION N° 012/DG/2020-2021

**Portant sur la composition de la Commission Consultative Paritaire de l'École Nationale Supérieure
Maritime
Annule et remplace la DECISION N° 082/DG/2019-2020**

La Directrice Générale de l'ENSM,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié ;
- Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- Circulaire FP n° 1262 du 26 novembre 2007 relative aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
- Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de Comités Techniques au sein de certains Etablissements Publics Administratifs relevant du Ministère de la Transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires ;
- Vu la note du 19 juillet 2018 relative à l'organisation des opérations électorales du 6 décembre 2018 au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement et de l'égalité des territoires ;
- Vu le procès-verbal des élections professionnelles du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique de proximité de l'ENSM ;

DECIDE :

Article 1er : La composition de la Commission Consultative Paritaire de l'ENSM est fixée comme suit :

Représentants de l'administration	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Caroline GREGOIRE, Directrice générale de l'ENSM et présidente	M. Fabrice MORET-BAILLY, Directeur du site de Marseille
Pierre-Yves LE CORRE, Directeur général des services	Mme Evelyne ILIOU, Directrice du site de Saint-Malo
Sébastien DERRIEN, Directeur des Ressources Humaines	Philippe LIVET, Directeur du site du Havre

Représentant du personnel – SNESM UNSA Développement Durable	
<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Marie-Eve DUBOIS, Saint-Malo	Arnaud HAMELIN, Saint-Malo
Cédric VACCAREZZA, Marseille	Christelle NICOLAS, Marseille
Katia BIGUE, Saint-Malo	Claire CEREDE, Saint-Malo

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La Directrice Générale de l'ENSM

Mme Caroline GREGOIRE